

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 740

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce n'est que lorsque le Gouvernement se rendra compte qu'une femme peut être compétente et n'est pas juste une potiche destinée à remplir des quotas que nous ferons réellement un pas vers l'égalité homme femme. Aussi longtemps que l'on continuera de croire que légiférer pour voler au secours des femmes en considérant qu'elles ne sont pas capables d'évoluer sans palan législatif pour les aider est la solution à la fin des inégalités, ces inégalités continueront de persister car le fond du problème, à savoir les mentalités de tout un chacun, ne changeront pas et continueront de considérer la femme comme l'opposé de l'homme et non comme son égal. L'avenir de la femme ce n'est pas la loi, c'est l'éducation et l'inculcation du respect. Imposer le respect d'une disposition constituant la devise de la République, par l'instauration d'une sanction m'émeut toujours sur la beauté de nos institutions et la confiance que le Gouvernement a dans leur bien fondé. Être sûr que ce sont des valeurs universellement partagés au point de sanctionner leur non respect par une amende, voilà qui est tout a fait républicain. le texte présente une autre contradiction. le titre dans lequel il s'insère s'intitule : « renforcer l'égalité professionnelle ». Pourtant le texte ne prévoit qu'une proportion de « au moins 40 % de personnes de chaque sexe ». Si ce texte était réellement rédigé dans un souci d'égalité pourquoi la formulation n'était elle pas la suivante : « 50 % d'hommes et de femmes » mettant ainsi en place une parité parfaite et une véritable égalité professionnelle ?